

Demande d'adhésion à la FFF

Membres experts

1. Le postulant présente un dossier de candidature comprenant :

- Le bulletin de candidature rempli et signé (4 pages),
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs **adhérents à la FFF**, présentant, de **manière circonstanciée**, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé les services du postulant,
- Les lettres de recommandation d'autres franchiseurs et/ou experts, adhérents à la FFF, le cas échéant,
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle il exerce, le cas échéant,
- Une plaquette de présentation de la société sous le nom de laquelle il exerce, le cas échéant,
- Le bilan d'activité global du postulant (avec détails des clients et des services apportés),
- Le bilan d'activité du postulant spécifiquement en franchise,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont le postulant est l'auteur, à titre individuel ou collectif, le cas échéant.

2. A réception du dossier complet, une commission d'admission est mise en place.

Cette commission composée de professionnels de la franchise adhérents de la FFF dont deux administrateurs au moins et de permanents de la FFF dont la Déléguée Générale, se réunit en présentiel à la FFF (ou en distanciel si besoin) en présence du postulant. Celui-ci devra être accompagné d'un de ses parrains.

Au cours de cet entretien d'une durée d'une heure environ, le postulant est invité à présenter, entre autres, son métier, son parcours, sa politique de fonctionnement, ainsi que ses expériences dans le secteur de la franchise.

La défense des intérêts et la promotion de la franchise étant des missions essentielles de la FFF et nécessitant de l'ensemble de ses membres un haut niveau de compétence et de probité, la commission veillera à s'assurer que tout postulant possède une réelle expertise en matière de franchise et adhère aux principes fondamentaux du Code de déontologie européen de la franchise, défendus par la FFF.

3. Au terme de cet entretien, la commission d'admission émet un avis auprès du Conseil d'administration.

Suite à cet entretien, la commission d'admission peut consulter les références du candidat et/ou ses parrains.

4. Le conseil d'administration statue sur la demande d'adhésion....

... au vu des pièces et de l'avis transmis par la commission d'admission sachant que le Conseil pourra prendre, avant toute nouvelle admission, l'avis des membres en place du Collège des experts.

Le Conseil d'administration de la FFF reste souverain pour apprécier la validité et la recevabilité d'une candidature sans avoir à justifier de ses décisions.

5. La décision du Conseil d'administration est communiquée dans les meilleurs délais au postulant.

L'adhésion d'un expert au Collège est intuitu personae. Plusieurs membres d'un même cabinet peuvent adhérer.

6. A réception de la décision d'acceptation de l'adhésion par le Conseil d'administration, le nouveau membre s'oblige au paiement d'un droit d'entrée de 5 000 € et d'une cotisation annuelle de 2 500 €.

Pour toute information sur l'admission d'un membre au Collège des experts de la FFF, se référer à l'article 6.3 du règlement intérieur de la FFF.

La confidentialité

Toutes les personnes ayant eu à connaître des pièces du dossier que vous aurez signalées comme confidentielles sont tenues par l'obligation de discrétion, ainsi que toutes celles qui ont participé aux entretiens.

Nom :

Prénom :

Cabinet/société :

Mail :

Je soussigné(e)

demande mon adhésion au Collège des experts de la FFF. Je retourne :

- Le bulletin de candidature dûment rempli et signé,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs adhérents à la FFF, présentant, de façon circonstanciée, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé mes services,
- Les lettres de recommandation d'autres franchiseurs et/ou experts, adhérents à la FFF, le cas échéant,
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle j'exerce, le cas échéant,
- Une plaquette de présentation de la société au nom de laquelle j'exerce, le cas échéant,
- Mon bilan d'activité global,
- Mon bilan d'activité en franchise,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont je suis l'auteur, à titre individuel ou collectif, le cas échéant.

Fait à

Le

Signature

Nom :

Prénom :

Cabinet / Société :

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél

E-mail :@.....

Site internet :

Mes domaines d'intervention :

.....
.....
.....
.....

Structure du cabinet / société :

.....
.....
.....

Date de ma première intervention dans la franchise :

.....

Mes titre(s) - Diplôme(s) - Référence(s) professionnelle(s) :

.....
.....
.....

Langue(s) étrangère(s) pratiquées :

Description des activités du cabinet/société :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mes publication(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Correspondant(s) ou bureau(x) en province ou à l'étranger : (adresse complète - tél. - mail)

.....
.....
.....
.....

Ce document nous permet de renseigner au mieux les publications et le site de la FFF.

Merci de bien vouloir le remplir lisiblement, en mentionnant tous les détails que vous jugerez utiles.

Les informations non confidentielles de ce document seront notamment mentionnées dans la rubrique Experts du site de la FFF, www.franchise-fff.com.

Afin de faire bénéficier ses adhérents de l'ensemble de ses services, la Fédération Française de la Franchise doit nécessairement traiter et collecter leurs données personnelles. Ces données pourront être transmises à la société FFF SERVICES, et le cas échéant à certains prestataires et/ou partenaires de la Fédération. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante :

info@franchise-fff.com, en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler dans les meilleurs délais tout changement.

Informations complémentaires confidentielles (non publiées)

Effectif du bureau - cabinet

Nombre d'associés :

Nombre de collaborateurs :

Références professionnelles (attestées par le client sauf impossibilité déontologique)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à fournir des informations claires et sincères sur mon activité et laisse libre la Fédération Française de la Franchise d'utiliser ces données pour constituer le fichier du Collège des Experts de la FFF.

J'approuve et je respecte le règlement intérieur et la charte de l'expert du Collège des Experts de la FFF. J'approuve et je respecte le Code de déontologie européen de la franchise.

Fait à

Le

Signature

Contact : Rose-Marie Moins - Directrice Développement et Animation - r.m.moins@franchise-fff.com

à jour le 29/04/2021



in    www.franchise-fff.com

Fédération Française de la Franchise - 29 boulevard de Courcelles - 75008 Paris Tél. : 01 53 75 22 25 - contact : info@franchise-fff.com